

No 16.

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 23 SEPTEMBRE 1919.

## PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 22 courant, laquelle est reçue et lue et elle est comme suit:—

De James Sylvester, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec son épouse Mabel Sylvester.—M. *Hocken*.

Le Bill (No 3), Loi ayant pour objet de mettre en vigueur la Traité de paix entre Sa Majesté et certaines autres puissances, est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 4), Loi modifiant la Loi d'interprétation, est lu la seconde fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 11), Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables, est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 2), Loi concernant le Jour d'actions de grâces, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Jacobs,—Que le Bill (No 9), Loi modifiant la Loi de la Chambre des Communes, et décrétant que les jours de scrutins lors des élections sont des jours fériés, soit maintenant lu la seconde fois;

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est agréée.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Doherty, le dit bill est référé au comité des Privilèges et Elections.